

A LA RECHERCHE DES MILLIONS D'HEURES PERDUES. LA COUR DES COMPTES PRÉCONISE D'ENTERRER LE STATUT...

Le rapport de la Cour des comptes de décembre 2025 dresse le constat des « heures d'enseignement perdues » et des moyens mis sur le remplacement courte et longue durée.

La Cour des comptes ressort ses vieilles préconisations d'annualisation des services, de bivalence en collège, de fermeture d'établissements trop petits, et de recours au numérique. Ainsi, dans son enthousiasme, la Cour appelle à un « *sursaut de l'éducation nationale pour prévenir l'avenir plutôt que de le subir* », à faire « *des choix pour optimiser la composition des équipes pédagogiques au bénéfice des élèves de demain* », et, enfin, à « *apporter de la fluidité au système* ».

Heures d'enseignement « perdues » : un constat accablant.

Le rapport de la Cour des comptes est sans appel : de 2018-2019 à 2023-2024, on passe de 8,8 millions d'heures de cours non assurées (soit 8,3%) à 10,3 millions (9%). Preuve s'il en est que les moyens du Pacte et les RCD seraient bien plus utiles ailleurs !

Pour la Cour des comptes, les « heures perdues » sont surtout celles que les profs ne font pas : ainsi, à titre d'exemple, la Cour explique que près de 9% des heures dues aux élèves dans les collèges publics en 2023-2024, n'auraient pas été assurées. Certes, la Cour reconnaît que beaucoup d'heures non faites le sont en grande partie parce que l'institution mobilise les profs ailleurs (*formations imposées : J1, J2, J3... J8!*), ou parce que ceux-ci tombent malades, notamment en raison de risques psycho-sociaux préoccupants (*entre 2018 et 2024 : hausse de + 41,3 % de CMO et + 250% de temps partiels thérapeutiques*). Elle reconnaît aussi qu'il y a moins d'absentéisme dans l'Éducation nationale que dans le privé ou d'autres fonctions publiques.

Mais la Cour se garde bien de reconnaître que la réforme du collège de 2016, le choc des savoirs et la suppression de la technologie en 6^{ème} ont entraîné des pertes d'heures définitives et bien plus importantes (10 à 11% d'heures en moins pour les élèves !). La réforme du collège de 2016, a supprimé l'équivalent d'1 mois de français, 1 mois de maths, 6 semaines de LV2, 2 mois de Physique-Chimie, 2 mois de technologie... En 10 ans, un collégien a perdu près d'une année complète de cours de français et de maths !

Retournons la question au ministère : où sont passées les heures perdues d'enseignement ?

Bilan des « moyens » consacrés au remplacement :

Concernant le remplacement de courte durée, ou RCD (c'est-à-dire de moins de 15 jours), la Cour tire le bilan des Pactes et le juge coûteux pour une hausse du RCD bien modeste (12% d'heures remplacées, au lieu des 36% visées).

La Cour « s'interroge » sur la « qualité » du RCD : elle pointe un déséquilibre des disciplines qui remplacent, et soupçonne pudiquement une efficacité et une consistance moindres lorsque des cours sont dispensés au pied levé... Eh oui, faire cours, ça ne s'improvise pas !



Concernant le remplacement de longue durée (ou RLD), alors qu'une plus grande partie des crédits y est consacrée, il y avait 2661 postes non pourvus à la rentrée 2024. On était déjà bien au-dessus du plafond des 1800 que le ministère s'était fixé. Quel cynisme ! Le ministère prévoyait donc déjà de ne pas assurer les cours pour des milliers d'élèves à la rentrée 2024...

En même temps que le ministère impose des objectifs inatteignables aux professeurs, il s'autorise à ne même pas assurer ses propres obligations : garantir l'instruction de tous les élèves.

Si 94,5% des postes finissent par être pourvus, le taux de remplacement pour les suppléances (à partir de 14 jours d'absence) tombe à 83,5%, soit 16,5 % de suppléances non assurées. Le ministère et les rectorats sont incapables de fournir la durée moyenne des absences de longue durée non remplacées ni les délais moyens de remplacement. Le sondage réalisé par la Cour des comptes auprès des chefs d'établissement aboutit à un taux de 8% d'absences de longue durée non remplacées pendant plus de 4 mois !

La Cour est contrainte de reconnaître le manque d'attractivité des postes et des conditions difficiles pour les contractuels. Comment s'en étonner, avec un pouvoir d'achat en chute libre, un point d'indice gelé, des contractuels parachutés sans formation, licenciés ou non renouvelés alors que les postes restent non pourvus ?

Des « solutions » aux antipodes des revendications des personnels !

14 janvier 2026

La Cour des Comptes préconise ...	Le SNFOLC revendique !
Développer la bivalence dès la rentrée 2026	Le SNFOLC défend un enseignement disciplinaire de qualité fondé sur la discipline de recrutement au concours.
Développer le recours au numérique... avec des AED qui encadreraient ces heures (hors mission statutaire !)	Le SNFOLC revendique le recrutement de remplaçants en nombre suffisant pour assurer toutes les suppléances.
Annualiser les services dès la rentrée 2027 Privilégier (encore +) le temps hors cours pour les absences institutionnelles (formations, réunions, conseils...)	Le SNFOLC revendique le maintien du statut : - la définition des ORS en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement - la suppression des heures supplémentaires imposées. - la formation volontaire sur le temps de travail
Assouplir la gestion des ressources humaines : Permettre aux professeurs des écoles de remplacer en collège Garder les suppléances plus faciles à couvrir pour des contractuels à fidéliser	Le SNFOLC revendique le respect du statut et la défense des statuts particuliers ! Non à la fusion des corps ! - Le respect du statut et des missions des TZR - L'affectation des contractuels sur des - Respect du statut de fonctionnaire et du recours aux agents contractuels : « <i>Lorsque l'autorité de recrutement n'est pas en mesure de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire présentant l'expertise ou l'expérience professionnelle adaptée aux missions à accomplir</i> » (article 4 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État). - La titularisation des contractuels qui le souhaitent.

Ce ne sont pas les absences des professeurs qui sont la cause des heures perdues, mais les contre-réformes qui s'empilent, la dégradation des conditions de travail qu'elles entraînent et la succession des budgets d'austérité qui pillent le service public d'éducation. Et la carte scolaire 2026 n'y fait pas exception.

Le serpent qui se mord la queue !

Nous sommes habitués au cliché du prof toujours en vacances, ou en arrêt, du fonctionnaire « planqué » qui bénéficie de la sécurité de l'emploi en toute impunité.

C'est le prétexte pour charger la charrette : 1ère HSA imposée en 1999, le remplacement de courte durée à l'interne dès 2005, (bien avant le PACTE), le Décret Hamon en 2014 - qui a lancé la chasse aux "heures dues" et la mode de la réunionite au nom des « missions liées », la 2ème HSA imposable par Blanquer à partir de 2019, 100 % des formations imposées hors cours par Attal depuis 2023... la suite logique c'est bien la bivalence et l'annualisation du service d'enseignement !

Résultat : près de 80 % des titulaires du second degré sont concernés par une forme d'heures supplémentaires et presque la moitié assurent 2 HSA. Mais le ministère en cherchant les économies (une heure sup coûte moins cher qu'une heure de base) s'enferme dans un cercle vicieux. Si le travail supplémentaire permet de ne pas embaucher plus de personnels, la charge de travail s'accroît pour ceux qui sont en poste et s'épuisent à la tâche ! De fait, les congés maladie liés aux conditions de travail ont explosé ces dernières années.

Il est temps d'enrayer ce cycle infernal, de revaloriser les missions fondamentales des personnels (profs, AED, AESH, CPE, AS, PSY EN, personnels de labo, personnels administratifs, personnels de direction...) et de créer les postes nécessaires au profit d'un service public de qualité pour tous.

NE LES LAISSEZ PAS FAIRE !

**Le SNFOLC appelle à construire la mobilisation et le rapport de force pour :**

- l'abrogation de la réforme du collège et du choc des savoirs,
- le rétablissement de toutes les heures disciplinaires supprimées !
- l'allégement des effectifs par classe !
- l'annulation des 4000 suppressions de postes du budget Lecornu
- le respect et la défense du statut de fonctionnaire !

**Ne restez pas isolé-e. Ensemble on est plus forts !
Organisé-e on peut gagner ! Adhérez au SNFOLC 59**